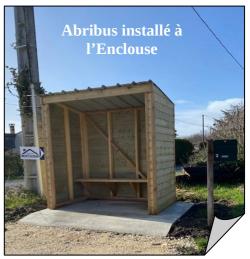
Bulletin municipal de Semoussac

Janvier 2023 <u>N°43</u>



Le mot du Maire

La fibre optique est enfin arrivée sur la commune, les personnes qui souhaitent s'y raccorder doivent s'adresser à leurs fournisseurs d'accès internet.

La population Semoussacaise est en augmentation de 12 personnes, elle est de 397 habitants au 1^{er} janvier 2023 selon les chiffres de l'INSEE.

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 il sera réalisé par Madame Déborah FORT, habitante de la commune. Je vous remercie de lui réserver un bon accueil.

Cette année aura lieu la première cérémonie des vœux du Conseil Municipal et du Maire le samedi 28 janvier 2023 à 17 heures, les nouveaux habitants et les nouveaux nés de la commune seront présentés.

Le Conseil Municipal a décidé de réviser la carte communale afin de la mettre en conformité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT), des réunions publiques seront organisées au cours de cette révision.

La charte de jumelage sera pérennisée avec nos amis de Schweyen et les communes de Saint Sorlin de Cônac, Saint Georges des Agoûts et Semoussac.

Ayons une pensée pour le peuple Ukrainien qui vit actuellement des moments insupportables.

Une crise s'est installée avec un taux d'inflation très haut, il sera difficile de faire face.

Malgré cela, à toutes et à tous, je vous souhaite une bonne santé et une bonne année 2023 avec de la réussite dans vos projets.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire Marc BERTRAND



Etat-civil: 2ème semestre 2022

Décès:

Laurent COTTREAU le 16 février

Naissances:

Elaya PETIT le 21 août Pacôme GRÉAU TIBURCE le 22 novembre Léo BURGAUD le 18 décembre

Mariage:

Virginie MEGLINKY et Franck BERNIER le 17 septembre

Nouvelles brèves du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2022

- Demande de subvention au Conseil Départemental pour la voirie accidentogène pour un montant total de travaux de 56 409 € HT.
- Préfection du fronton de l'église côté sud, le crépis et les points sont à refaire pour un montant de 1 611.48 € HT.
- Les travaux de la pose de la fibre se poursuivent, des anomalies sont constatées et signalées à l'entreprise.
- Demande de devis pour la pose d'un abribus à l'Enclouse faite auprès de l'entreprise AMCC de Saint Genis de Saintonge.
- Suite à la catastrophe naturelle du 20 juin, l'expert de l'assurance viendra le 20 juillet 2022.
- Madame Déborah FORT est d'accord pour être agent recenseur.

Séance du 13 septembre 2022

- Ouverture de poste d'adjoint technique territorial à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2023.
- * Révision de la carte communale pour être en conformité avec le SCOT. La communauté de communes de la Haute-Saintonge propose de mettre en place un groupement de commande réservé aux PLU, le conseil Municipal décide de ne pas en faire partie.
- Sécurisation du carrefour entre la RD 147 et la voie communale n°30 (la Chataigneraie) une étude a été faite par les services du Département qui proposent qu'une coupe de la haie ainsi qu'une partie du bois le long de la départementale soit faite afin d'assurer plus de visibilité pour l'accès sur la route départementale, la commune prendra à sa charge ses travaux après un bornage.
- Contrôle des dispositifs d'assainissement individuel : un débat s'installe et certains conseillers indiquent que dans le village de Chez Ravet ou encore dans le Bourg, les eaux usées sont déversées dans le caniveau qui passe devant les habitations et même parfois dans les puits. Le Conseil Municipal recommande fortement aux habitants qui rejettent leurs eaux non traitées dans le milieu naturel à se mettre rapidement en

conformité.

- **‡** L'entreprise AMCC a fait parvenir un devis pour l'abribus de l'Enclouse pour un montant de 1 600 € HT livré et monté. Une demande de subvention amende de police sera faite.
- Gilles GUIRAL propose la mise en place d'une consigne à vélos sur le parking de l'entrée du Bourg, le montant de cet équipement est de 8 481 € HT Le conseil Municipal pense cette idée pertinente mais trouve le prix élevé, d'autres devis seront demandés.
- Réflexion sur l'organisation d'une cérémonie de vœux.
- Une conseillère municipale annonce l'arrivée d'un nouvel habitant pour 2023 le Conseil municipal lui adresse ses félicitations.

Séance du 25 octobre 2022

- Le Maire explique que la révision de la carte communale constitue une opportunité pour la commune de mener une réflexion globale sur son développement à échéance 10 ans voir davantage. Le Conseil Municipal décide de confier cette mission à un cabinet d'étude urbanisme.
- Proposition de convention d'assistance technique par le syndicat de la voirie qui assure une assistance technique et administrative auprès de nos services ainsi que la production d'un diagnostic de voirie. Cette mission est facturée 75 € par an.
- * Bernard BRIFFAULT est nommé correspondant incendie, il sera chargé des questions de défense et de prévention du risque incendie.
- Clôture du budget lotissement au 31 décembre 2022 après que les opérations de TVA soient soldées.
- Le dossier de sécurisation du carrefour de la Chataigneraie a été confié aux conseillers départementaux.
- ♣ La commune se porte candidate pour les Estivales 2023 en partenariat avec le comité des fêtes.
- # Il n'y aura pas d'illumination de Noël pour respecter la sobriété énergétique.
- Monsieur DUMAS revient sur le mauvais travail de la pose de la fibre, il se charge de prendre des photos que l'on enverra aux conseiller départementaux.

Séance du 13 décembre 2022

- Décision modificative pour règlement des frais annexes de révision de la carte communale pour un montant de 100 €.
- * Choix du bureau d'étude pour la révision de la carte communale trois devis ont été demandés deux entreprises ont répondu

Maïa PERNET: 9 000 € TTC

GHECO: 18 900 € TTC

Des renseignements ont été pris auprès des communes pour lesquelles ces cabinets ont travaillé, le travail a été satisfaisant pour les deux entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le cabinet Maïa PERNET pour la somme de 9 000 € TTC.

- **‡** Le Conseil Municipal décide de la rémunération de Madame FORT pour la réalisation du recensement.
- ◆ Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet : le poste sera

- pourvu par l'adjoint technique déjà en place.
- De Loyers des logements communaux : ils ne seront pas augmentés en 2023.
- Demande de subvention amendes de police pour l'achat de l'abribus.
- * Consignes à vélos : Gilles GUIRAL a rédigé un article qui paraitra dans le bulletin municipal afin de solliciter l'avis des habitants. Si les avis sont positifs, le Conseil Municipal étudiera les devis et sollicitera des subventions.
- **‡** Les vœux du Maire auront lieu le samedi 28 janvier 2023 à 17 heures, les nouveaux habitants seront présentés et les naissances seront fêtées.
- L'assurance prend en charges les dégâts au mur du cimetière à la suite de la catastrophe naturelle du 20 juin 2022.
- Achat d'une nouvelle sono pour un montant de 330 €.

Informations diverses

- Nous avons à déplorer un acte de vandalisme sur la salle des fêtes en effet, une personne a brisé la vitre de la porte qui donne sur le terrain de pétanque avec des pierres. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- ♣ Nous vous serions très reconnaissant de déposer les pots de chrysanthèmes fanés dans les poubelles prévues à cet effet au cimetière, merci également d'entretenir les tombes de vos proches.
- ♣ Je vous remercie de veiller au respect de l'arrêté préfectoral qui interdit l'utilisation d'engins thermiques de 14 heures à 16 heures les dimanches et jours fériés.
- ♣ Vous trouverez avec ce bulletin, une enquête pour connaître votre avis sur l'installation d'une consigne à vélos dans le Bourg. Je vous remercie par avance pour votre participation.
- ♣ Les permis de construire, déclarations préalables de travaux, permis d'aménager peuvent être déposés de manière dématérialisée sur le site : https://webads.haute-saintonge.org/NetADS/sve/CCHS17/

La vie des associations

<u>Les ainés ruraux</u>: Président : Monsieur Jean-Claude GLASER 05.46.48.46.97. L'assemblée générale aura lieu le samedi 4 février 2023 à la salle des fêtes.

Le samedi 20 mai à 9 heures 30 : repas marche ouvert à tous inscription au 05.46.48.46.97. Les réunions mensuelles avec jeux et goûter pour les adhérents ont toujours lieu le dernier mercredi de chaque mois.

<u>Les Amis de Schweyen</u>: Président : Monsieur Cyril PENAUD 06.74.78.86.66 l'assemblée générale aura lieu le 14 janvier à 16 heures à Saint Georges des Agoûts.

ACCA de SEMOUSSAC: Président: Christian RENAUDIN 06.75.00.27.80

Association des anciens combattants : Président : Daniel PICARD 05.17.24.54.51

L'atelier de Marie: Présidente: Marie-Hélène LORIAUD 06.74.39.17.11

<u>Semoussac pétanque loisirs</u>: association en sommeil, une ultime réunion est prévue le 17 mars 2023 à 20 heures 30 à la mairie afin de tenter de former un nouveau bureau.

<u>Comité des fêtes de SEMOUSSAC</u>: Président : Sylvain PETITJEAN 06.15.10.40.34. Manifestations prévues : Concours de belote le samedi 11 mars 2023, marche semi-nocturne le samedi 24 juin 2023, soirée grillade avec concert le samedi 8 juillet 2023.

APE de l'Estuaire : (Association des Parents d'élèves de l'Estuaire)

Association créée durant l'été 2022, elle a pour but d'aider financièrement les écoles du RPI qui regroupe 5 communes (St Bonnet sur gironde, St Sorlin de Conac, St Georges des Agoûts, Semoussac et Semillac), Pour les sorties, les achats de fournitures ou autres. Au prorata des élèves de chaque école.

Le bureau de l'APE est composé de Mme MARCHAND Aurore Présidente, Mme CHAGNEAU Virginie Trésorière, Mme GUILBAUD Amandine Secrétaire, ainsi que des bénévoles.

A la rentrée des classes 2022-2023, l'APE a mis très rapidement en place la première vente de madeleine Bijou, qui d'ailleurs a été une belle réussite pour une première! Merci aux familles. Une prochaine vente (sur demande des parents) aura lieu mi-janvier pour une livraison après les vacances de février 2023.

Le vendredi 9 décembre : 1er goûter de Noël ! Nous n'avons pas de mots pour vous dire Merci ! Ce fut une réussite ! Les parents, familles et les enfants ont pu se réchauffer avec des boissons chaudes (vin chaud, chocolat, café ou bien jus d'orange, soda...) sans oublier de déguster les gourmandises fabriquées par les parents d'élèves. Merci à eux ! Nous avions mis en place une tombola (avec 3 lots, dont 1 panier garni généreusement offert par Super u Mirambeau et 2 bons d'achat de 10€ offert par « La Cave aux épices » de St Thomas). En amont une vente de sapins de Noël avait été faite et les parents ont pu les récupérer lors du goûter (sapins locaux de la pépinière BUGNON de St Bonnet).

Le 3 mars 2023 à la salle des fêtes de St Bonnet est prévu notre premier loto! Nous vous attendons nombreux et nombreuses, Nous sommes à la recherche de généreux donateurs;-)

En juin 2023: kermesse (date à fixer)

Nous remercions les communes du RPI de nous soutenir logistiquement (prêt de salle, de matériel, des agents), de nous donner des conseils, d'être à notre écoute.

Et bien sûr Merci aux bénévoles, sans eux rien ne serait possible. Nous vous attendons nombreux et nombreuses lors de nos prochaines manifestations.







Le Bureau de l'APE de l'ESTUAIRE





Madame Déborah FORT est l'agent recenseur de la commune de SEMOUSSAC. Merci de lui réserver un bon accueil







C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain!

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet!

Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

C'est sûr!

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

Q le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Le recensement de la population est gratuit!

https://www.haute-saintonge.org/dechets/gestion-des-dechets Retrouver toutes les informations sur ħ CALENDRIER 2023 DES COLLECTES m > 8 0 m FERIE non collecté o, o SACS JAUNES à partir de 4h o. ORDURES MENAGERES à partir de 4h

Horaires d'ouverture de la mairie Lundi et mercredi de 14 heures à 17 heures Vendredi de 10 heures à 12 heures

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE!

A l'heure où le coût des déplacements motorisés impacte fortement la vie quotidienne des ménages, le déplacement à vélo, déjà en forte progression en ville, a le vent en poupe pour de multiples raisons.

On le sait le déplacement à vélo présente de nombreux avantages, certes économiques, mais aussi en lien avec les aménagements urbains ou périurbains, avec la santé ou encore la sobriété énergétique.

Au-delà de ces grandes tendances dont on ne perçoit pas la fin ou le même le ralentissement de la progression, il y a aussi la vie quotidienne des familles.

Qui dans notre génération de quinquagénaires n'a pas pris sa bicyclette pour se rendre à l'école et parcourir quelques kilomètres. Rappelez-vous c'était le temps de la première grande autonomie, des haltes champêtres pour glaner quelques fruits rouges... Aujourd'hui, les choses ont bien changé avec nos norias de bus scolaires, et c'est heureux, mais d'une manière plus générale, qui en l'état actuel des choses laisserait sont enfant partir en vélo? Notre réseau de petites routes est bien fréquenté et la pratique du vélo ne bénéficie pas d'assez de services (signalisation spécifique, parcs de stationnements, stations de gonflage en accès libre...)

Mais dans le quotidien trépignant des familles, un point nous a paru intéressant à réfléchir. Si personne ne compte se passer du bus scolaire utilisé quotidiennement par les écoliers, que se passe-t-il entre nos domiciles et le réseau d'abris bus où nous déposons nos enfants le matin et que nous récupérons le soir ?

POUR DONNER
VOTRE AVIS
avant le 10 février
2023
Vous pouvez envoyer
un mail à
mairie@semoussac.fr

ou téléphoner au 05.46.86.03.02

une boite avec des coupons réponses sera également à votre disposition lors de la cérémonie des vœux





Nous vous suggérons l'idée d'implanter, à priori en premier lieu, une box vélo au niveau de l'abris bus du bourg à côté de la mairie, un box vélo. Le principe est de pouvoir déposer à l'abri un vélo, de pouvoir l'attacher dans de bonnes conditions et même de pouvoir limiter l'accès à la box via une fermeture à clef.

Ce service pourrait permettre au enfants de parcourir le trajet domicile abris-bus, d'y laisser en sécurité (sans risque de vol) le vélo et le récupérer le soir pour rejoindre le domicile familial. Autant de soucis d'horaires évités pour nos allées et venues matin et soir, des retards, des attentes... au moins pour toute la belle saison.

Si vous voyez un intérêt à cette proposition et si ce sujet vous interesse au titre d'utilisateur potentiel du système, vous pouvez nous donner votre avis par mail, par téléphone ou remplir un coupon réponse mis à votre disposition lors de la cérémonie des voeux. Nous pourrons ainsi mieux définir le nombre et le volume de ces équipement à prévoir.

Gilles Guiral